



Changement de situation familiale

Par **clophie**, le **26/08/2015** à **17:34**

Bonjour,

Avec ma compagne, nous avons acheté un bien en commun.

Pour sécuriser notre projet, nous nous sommes Pacsés et avons fait un testament pour se protéger mutuellement en cas de décès.

De son côté, elle a deux enfants adultes d'une autre union

De mon côté un enfant adulte hors mariage

Nous envisageons de nous marier pour augmenter sa protection en cas de mon décès.

La répartition actuelle de 50% du bien chacun reste-t-elle applicable ou bien tombons nous comme pour un bien acheté après le mariage ?

Merci pour votre réponse